

odieux, en particulier contre les dispositions relatives à la liste civile. Quant aux Canadiens français, ils s'attendaient depuis longtemps au traitement qui leur était infligé ; rien ne pouvait plus les étonner. Mais ils furent quelques moments indécis sur le parti qu'ils devaient prendre. Allaient-ils s'élever avec plus de force que jamais contre cette criante injustice ? Allaient-ils entreprendre une de ces croisades vigoureuses, mais longues et épuisantes, dans la vue d'obtenir le rappel de l'Union ? C'est ce que suggéraient un certain nombre d'hommes ardents, passionnés ; les plus violents allaient même jusqu'à proposer une abstention complète de toute participation à la chose publique ; ils conseillaient aux électeurs des comtés canadiens français de s'abstenir de voter aux élections prochaines. Ce conseil, donné par quelques têtes chaudes, ne fut nullement goûté par la grande masse des Canadiens français, qui préféraient encore la lutte, toute désavantageuse qu'elle pût être, au suicide politique.¹

Sur ces entrefaites, M. La Fontaine publia une adresse aux électeurs du comté de Terrebonne. Quoique jeune encore² M. La Fontaine était depuis longtemps reconnu pour un homme de poids et d'expérience. Membre de l'ancienne Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, depuis 1830 jusqu'à la suspension de la constitution (1838), il s'y était distingué par ses connaissances légales et par une éloquence où la modération s'alliait à la force du raisonnement. Enfermé en 1838 dans la prison de Montréal, sous accusation de haute trahison, il en était sorti quelques mois après, sans même subir de procès. Quoiqu'il n'eût rien dans le caractère et les manières qui fût de nature à le rendre très populaire, il jouissait de la plus haute estime parmi ses compatriotes, qui le considéraient, avec raison, comme un homme parfaitement honorable et inaccessible à la corruption. M. Poulett Thomson lui avait offert la place de solliciteur-

1. Peut-on justifier l'abstention d'un parti ? Nous ne le croyons pas. D'abord, c'est une annulation de soi-même, un suicide politique, qu'on ne peut pas plus excuser que l'acte de détruire sa personne. Puis, en se retirant sous sa tente, on s'ôte toute chance de profiter d'un changement dans l'opinion du pays. En prenant part au mouvement politique, en se mêlant à ses concitoyens lors des élections, en se présentant à leur choix on peut espérer faire une propagande plus ou moins heureuse, et obtenir une certaine influence sur les destinées de la patrie. Or, on doit à son pays non seulement son sang, mais encore son dévouement, son talent. (*Dictionnaire général de la politique, au mot "Abstention"*).

2. M. La Fontaine, né en 1807, n'avait par conséquent que 34 ans. Ceux qui désireraient savoir quelques détails sur les premières périodes de la vie de cet homme d'état, n'ont qu'à lire l'intéressante biographie publiée en 1870, dans l'*Opinion Publique* de Montréal, par M. L.-O. David.